

<p><b>EDM 70</b></p> <p><b>Réunion du Comité syndical du lundi 27 mars 2017</b></p>
---

**Présents :****Membres du comité syndical:**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Rosaire COPPOLA, Délégué suppléant de la C.C de la Haute Comté
- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C. du Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Christiane OUDOT, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolois

**Non membres du comité syndical :**

- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure

**Excusés :**

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. du Val de Gray
- Michèle GROSMARE, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Bruno GAUCHON, délégué pour les communes de plancher-Bas et Villersexel
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolois
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

**Non membres du comité syndical :**

- Emilie AEBY, directrice du Pôle de Luxeuil les Bains
- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolois et Val de Saône
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Claude GALLORINI, Directeur du Pôle de Luxeuil les Bains
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

Mme Isabelle ARNOULD, Présidente du Comité syndical ouvre la séance à 18 heures.

## **DELIBERATIONS**

- **Budget :**

### Compte de gestion 2016

La Présidente indique que le compte de gestion 2016 présente un résultat de 999,78 € en section d'investissement et de 27 944,41 € en section de fonctionnement.

- ✓ Approbation à l'unanimité

### Compte administratif 2016

La Présidente, Mme ARNOULD sort de la salle et M. MAUNY présente le compte administratif 2016 qui est conforme au compte de gestion 2016 avec un résultat cumulé de 28 944,19 € en section d'investissement et de fonctionnement.

- ✓ Vote à l'unanimité

### Affectation du résultat de l'exercice 2016

Mme ARNOULD présente et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 96 896,43€ en totalité à la section de fonctionnement sur la ligne 002

- ✓ Vote à l'unanimité

### BP 2017

Mme ARNOULD présente le budget 2017 de manière synthétique en se basant sur la note de présentation qui sera annexée au CA 2016 et au BP 2017 et transmise à la préfecture (cf note ci-jointe).

La Présidente précise que les recettes des familles sont en baisse du fait d'une réduction du nombre d'élèves. Les effets des adhésions des deux nouvelles communautés de communes arriveront de manière différée. Par exemple, du fait de l'adhésion de la CC du Pays de Lure, les élèves qui passent du tarif non adhérent au tarif adhérent entraîne une baisse de recettes de 12000 € sur l'année.

Mme ARNOULD indique également que l'on peut noter une augmentation importante des charges du personnel. Cela est dû notamment à l'augmentation du point d'indice, de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B qui constituent la majorité de l'effectif de l'EDM. Afin de répondre à l'augmentation des demandes d'actions des nouvelles collectivités, le nombre d'heures supplémentaires octroyées a été augmenté.

M. PULICANI demande si la ligne 6226 d'un montant de 2500 € correspond aux frais d'avocat dans le cadre de la procédure au TA d'un ancien agent de l'EDM à l'encontre de l'EDM. Cette somme lui paraît élevée en cas de simple procédure et basse en cas de contentieux plus complexe. M. PULICANI souhaite également savoir si le mémoire a été déposé.

Mme ARNOULD répond qu'effectivement cette somme correspond à ce contentieux et qu'elle a été évaluée en fonction du devis établi par l'avocate de manière large. Le mémoire a été déposé fin janvier dans les délais impartis.

M. MANDIGON demande si l'EDM dispose d'une assurance juridique afin de faire face aux frais d'avocat.

Mme ARNOULD répond que l'EDM n'est pas assurée pour ce risque car nous n'en avons jamais eu l'utilité jusqu'à aujourd'hui.

M. PULICANI, demande à quoi correspond la ligne 6068 pour les protections auditives.

Mme ARNOULD, souhaite profiter de cette question afin d'aborder rapidement le sujet du document unique prévu dans les informations. La page de synthèse de la réalisation du document unique

remise sur table aux membres du Comité syndical fait apparaître un graphique. 25 % d'actions sont à réaliser en priorité afin de limiter certains risques dont le bruit. Pour cette raison, un montant a été budgétisé afin d'établir un plan pluriannuel d'équipement de protections auditives.

La Présidente précise qu'il faudrait organiser d'un comité syndical complet sur ce sujet afin de réfléchir ensemble sur les solutions car certaines collectivités seront concernées.

Mme OUDOT indique qu'il serait souhaitable de se rencontrer au mois de juin afin de préparer la rentrée. L'ensemble des membres répond qu'ils préféreraient se réunir plutôt au mois de septembre car la période avant l'été est déjà très chargée.

Mme FAIVRE demande si sur la ligne 6161, il n'y aurait pas une inversion de chiffres.

Mme ARNOULD répond qu'il n'y a pas d'erreur, la baisse par rapport à l'an dernier correspond juste à un décalage de paiement entre 2015 et 2016 dans l'attente de contrats mis à jour.

✓ Vote à l'unanimité.

#### Participations financières des collectivités adhérentes et pré adhérentes au budget 2017 mis à jour

La Présidente indique que ce tableau avait déjà été voté en novembre dernier pour les collectivités mais suite à l'adhésion et à la pré adhésion de nouvelles communautés de communes, les montants ont été mis à jour.

✓ Vote à l'unanimité

#### • **Tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 :**

##### Tarifs spécifiques 2017/2018

Mise à disposition des enseignants : soutien aux pratiques amateurs, musique à l'école, NAP.

Mme ARNOULD précise que les écoles situées sur un territoire non adhérent ont la possibilité de contractualiser avec l'EDM, mais priorité sera donnée aux écoles situées dans les collectivités partenaires. Il n'y a pas eu de convention cette année.

Les tarifs sont identiques par rapport à l'an dernier.

✓ Vote à l'unanimité

##### Tarifs des familles pour l'année scolaire 2017-2018

La Présidente souhaite par la même occasion présenter le nouveau logo de l'EDM 70 (point dans les informations) qui se trouve sur le document retraçant les tarifs qui a été transmis aux membres du Comité. Un nouveau site Internet sera en ligne prochainement dès finalisation par le prestataire. Mme ARNOULD précise que le logo ainsi que la nouvelle charte graphique ont été effectués par le service communication du Département sur le même esprit que le nouveau logo de Culture 70.

S'agissant des tarifs des familles, il n'y a pas de changement des cotisations au niveau des cycles.

##### Suppression de la majoration de 20 % pour les élèves adultes

Mme ARNOULD indique que cette majoration pour les adultes pourrait apparaître comme discriminante et n'est pas très logique avec la volonté de l'école de musique d'ouvrir l'apprentissage de la musique à tous les habitants de Haute-Saône. En regardant dans les autres écoles de musique, aucune ne pratique ce système de majoration. Par ailleurs, dans certaines familles les parents et les enfants jouent d'un instrument.

Mme ARNOULD propose également aux membres du Comité syndical de supprimer la notion d'adultes non pris en charge par certaines collectivités du fait du nouveau mode de calcul et de s'en tenir au lieu de résidence pour la facturation d'un élève.

Facturation de frais de gestion annuels

En contrepartie, Mme ARNOULD propose d'instaurer des frais de gestion de 10 € chaque année pour les familles à la place des droits d'entrée pour une 1ère inscription de 10 € et de 20 € pour les salariés et retraités. Il convient également de supprimer la demande de timbres aux familles.

Mme BAVARD propose que les frais de gestion de 10 € soient facturés par famille et non par élève chaque année.

Suppression du tarif spécifique de 15 € par trimestre pour la pratique d'un 2ème instrument dans les disciplines orgue-clavecin et batterie-percussions

Mme ARNOULD propose la suppression du tarif 2ème instrument de 15 € pour les disciplines « batterie-percussions » et « orgue-clavecin » qui avait été mis en place il y a quelques années pour des raisons pédagogiques mais qui ne concernent plus aucun élève.

- ✓ Vote à l'unanimité de la suppression de la majoration de 20 % pour les adultes, de la mise en place de frais de gestion de 10 € chaque année par famille et de la suppression du tarif 2ème instrument de 15 € pour les disciplines « batterie-percussions » et « orgue-clavecin ».

Tarifs spécifiques 2017-2018

Mme ARNOULD propose que les frais de gestion pour les tarifs spécifiques soient identiques à ceux des familles.

Concernant les réductions proposées pour la participation des élèves aux harmonies Mme FAIVRE demande si la présence effective des élèves aux ensembles est vérifiée.

M. ROLLET répond qu'une fiche de présence est réalisée à partir du moment où il y a une incidence financière.

Mme ARNOULD ajoute que le Département apporte une aide financière pour les jeunes qui pratiquent un sport et que ce serait intéressant d'apporter également un soutien financier pour les jeunes qui auraient une pratique artistique. Ce n'est que le balbutiement pour cette aide aux jeunes car c'est difficile à mettre en place contrairement à la pratique d'un sport qui elle exige une inscription aux fédérations.

Mme OUDOT demande pour quelles raisons l'aide financière proposée est de 22 € ou 55 €.

Mme ARNOULD répond qu'elle n'en a aucune idée, c'est « historique ». La question pourra se poser pour l'an prochain en laissant éventuellement le choix du montant aux collectivités.

- ✓ Vote à l'unanimité

- **Ressources humaines**

Créations de postes

- Création d'un poste permanent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à hauteur de 10h hebdomadaires

Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe / Discipline : clarinette

Mme ARNOULD précise que l'enseignant sur le poste à 7H30 actuellement est rémunéré en heures supplémentaires depuis plusieurs années scolaires. Il est donc proposé de modifier ce poste et de créer un poste à hauteur de 10h.

- Création d'un poste permanent à compter du 1er septembre 2017 à hauteur de 3h hebdomadaires

Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe / Discipline : trompette

- Création d'un poste permanent à compter du 1er septembre 2017 à hauteur de 14h hebdomadaires / Adjoint administratif

Mme ARNOULD précise que ces 2 postes avaient été créés sur de l'accroissement temporaire d'activités, il est proposé de créer 2 postes permanents afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

- ✓ Vote à l'unanimité.

### RIFSEEP

Mme ARNOULD propose la transposition de l'existant avec la mise en place d'un régime indemnitaire pour les secrétaires. Par ailleurs, la mise en place du RIFSEEP n'est pas possible pour les enseignants du fait qu'ils sont exclus du dispositif pour le moment.

Mme ARNOULD précise que les montants indiqués sont des montants minimum et maximum décidés en fonction des possibilités budgétaires.

Par ailleurs, Mme ARNOULD propose de mettre en place la notion de complément indemnitaire afin de valoriser la manière de servir.

Mme ARNOULD propose de soumettre au vote le RIFSEEP.

Mme OUDOT demande s'ils ont le choix.

Mme ARNOULD répond que les membres du Comité syndical ont le choix de s'y opposer mais que la transposition du régime actuel est nécessaire afin de se conformer à la réglementation.

✓ Vote à l'unanimité.

### Election partielle du bureau du Comité syndical

La Présidente indique qu'il faut remplacer M. Sylvain GROSJEAN, qui était délégué pour la ville de Fougerolles et secrétaire au bureau du Comité syndical. Le bureau s'est réuni plusieurs fois depuis sa mise en place.

Mme Marie-Claire FAIVRE propose sa candidature.

✓ Vote à l'unanimité

### Demande de retrait de la commune de Plancher-Bas

Mme ARNOULD indique que les membres du comité avaient souhaité reporter le vote afin de permettre d'entamer une discussion avec la CC de Rahin Chérimont qui pourrait se substituer éventuellement en adhérent ou en pré adhérent au syndicat mixte.

Malheureusement, la Présidente n'a pas eu le temps de rencontrer cette CC qui était en attente de confirmation de son périmètre. Mme ARNOULD demande à l'ensemble des membres ce qu'ils en pensent.

Mme DIDIER indique qu'elle est pour le retrait de la commune car elle pense que les collectivités doivent pouvoir sortir du syndicat mixte.

M. MAUNY quant à lui est contre sinon cela est l'ouverture de porte à toutes les demandes de retrait et les charges financières des autres collectivités ne seraient plus réparties de la même manière.

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité de se prononcer sur la demande de retrait de la commune de Plancher-Bas

Pour le retrait 1 voix

Contre le retrait 12 voix

✓ Vote à la majorité

## INFORMATIONS

### Tract FO EDM 70 envoyé aux membres du Comité syndical

Mme ARNOULD propose d'ajouter à l'ordre du jour le tract qui a été adressé aux membres du Comité syndical par le syndicat FO de l'EDM 70. La Présidente indique qu'elle n'a pas été destinataire de ce tract en tant que Présidente mais en sa qualité d'ex déléguée de la ville de Lure qu'elle n'est plus depuis plus de 2 ans. Les nouveaux membres n'ont pas été destinataires de ce tract.

Mme ARNOULD souhaite attirer l'attention des membres du Comité syndical notamment sur le dernier paragraphe du courrier « (...) ses représentants se tiendront à votre disposition pour toutes questions, lors du prochain comité syndical ». La Présidente rappelle que l'instance que représente le

Comité syndical n'est pas un lieu pour le syndicat FO de l'EDM 70 où exprimer ses revendications et que s'il doit y avoir discussion cela ne peut avoir lieu qu'après la clôture de la séance.

M. MAUNY précise que les réponses à ces revendications ont déjà été apportées en octobre 2016 au syndicat FO de l'EDM 70 suite à leur rencontre avec les membres du bureau. M. MAUNY effectue une relecture de cette note qui apporte des réponses sur les différentes revendications du syndicat : « non prise en compte des temps de déplacement », « mise à disposition d'un véhicule de service », « pas de rémunération du temps de travail pour les activités internes... », « pas de mise en place de régime indemnitaire (ISO) »

M. TOURNIER fait part de son étonnement sur le paragraphe en rouge « Vu les conditions de travail difficiles sur le territoire de la Haute-Saône, certains agents pourraient ne plus accepter les missions sortant de leur cadre d'emploi (atelier périscolaire, NAP) ». Pour la CC du pays Riolais qui fait appel à ce type de prestations, c'est extrêmement difficile d'entendre ce genre de propos. Cela remet en cause la mise en place de ces activités sur sa collectivité qui se déroulent très bien. C'est également une remise en cause du fonctionnement de l'EDM. M. TOURNIER souhaite faire part de sa déception.

Mme GROSJEAN, ajoute qu'au niveau de la CC du Pays de Lure, le dossier pour l'adhésion a été défendu par le biais des interventions proposées dans le cadre périscolaire. Cette posture du syndicat FO de l'EDM 70 remet en cause le fondement même du vote de ses collègues élus.

Mme ARNOULD indique qu'il est tout à fait possible d'accepter toutes les demandes du syndicat FO de l'EDM 70. La Présidente propose donc aux membres du Comité :

- une augmentation du tarif horaire
- des véhicules mis à disposition dans les services des collectivités adhérentes
- des centres d'enseignement fixes afin qu'il n'y ait plus de déplacement des enseignants, seules les familles se déplaceront.

Même si cela va à l'encontre du modèle de l'EDM, il est possible d'accéder aux demandes du syndicat FO de l'EDM 70 si les collectivités acceptent de payer plus ou de revoir l'organisation de l'EDM.

M. TOURNIER répond que ces demandes sont démesurées en regard des possibilités financières des collectivités adhérentes. Par ailleurs, il n'y a pas de véhicule de service disponibles à la CC.

M. MAUNY, ajoute qu'il y a une part d'inconscience dans les demandes de la part du syndicat de l'EDM 70. Par ailleurs, sa collectivité adhère principalement pour ce type de prestations (périscolaires) et cela remettrait en cause l'adhésion à l'EDM. Cela fait plusieurs mois que durent ces demandes, il y a une véritable obstination à faire mourir l'EDM.

Mme OUDOT ajoute que ces agents scient la branche sur laquelle ils sont assis.

### Parc instrumental

Mme ARNOULD indique qu'elle souhaite simplement ouvrir le débat sur la gestion du parc instrumental car apparemment certaines collectivités ne souhaitent plus le gérer.

La Présidente rappelle ce qui est indiqué dans les statuts à l'article 9 :

« Les dépenses d'investissement liées à l'administration et au matériel (instruments, régies ...) sont décidées par le Comité syndical. Leur financement est établi en fonction des subventions ou opportunités pouvant se présenter dans chaque cas particulier (subvention de l'Etat, de la Région ou autre).

Pour les collectivités ayant des charges d'investissement, une aide financière à hauteur de 10 % pourra être accordée par le syndicat mixte de l'EDM selon les dispositions précisées par convention individuelle au cas par cas ».

Mme ARNOULD souligne que cet article n'aide pas beaucoup s'agissant de la gestion du parc instrumental.

Mme Bavard aimerait que ce soit plus simple à gérer pour les collectivités concernées. Par ailleurs, suite au non versement des aides de l'EDM pour l'achat d'instruments c'est devenu plus lourd financièrement. Une simplification de la comptabilité, de la gestion et du suivi serait nécessaire.

Mme ARNOULD indique qu'elle va demander aux directeurs et aux secrétaires des secteurs d'y réfléchir. La Présidente demande si c'est plutôt positif que les collectivités soient propriétaires de leur parc instrumental.

M. MANDIGON répond que ce sujet n'a jamais posé de discussion au niveau de la CCVG, un parc instrumental est disponible pour les élèves qui débutent.

Mme GROSJEAN ajoute qu'à la CC du pays de Lure, la question de l'achat d'un petit parc instrumental se pose afin que les enseignants puissent effectuer diverses actions sur le territoire. Il y a la question de la reprise du parc instrumental qui appartient à la ville de Lure sous couvert d'un inventaire.

Mme ARNOULD indique que l'inventaire est difficile à effectuer car on ne sait pas toujours à qui appartiennent les instruments et où ils se trouvent. Il est donc primordial d'effectuer un état des lieux. Le fait que les collectivités soient propriétaires des instruments leur permet de s'approprier l'EDM plus aisément. La Présidente va missionner les directeurs de Pôle afin d'effectuer un inventaire sur chaque secteur.

M. RICHARD indique qu'il y a un certain nombre d'années, un parc instrumental était mis à disposition par Culture 70 ex ADDIM.

M. CREUX répond que c'était il y a longtemps et que la gestion était devenue très difficile. Le parc a été revendu avec l'autorisation du Département aux harmonies de Haute-Saône.

Mme ARNOULD précise que la question est de connaître le parc instrumental dont dispose une collectivité. La Présidente demande à M. ROLLET comment cela se passe sur Lure.

M. ROLLET répond que l'inventaire a été envoyé à la commune de Lure. Par ailleurs, c'est une organisation gérée en interne, les factures pour l'entretien reviennent à la collectivité après validation des devis.

Mme ARNOULD ajoute qu'il est nécessaire de trouver une méthode de recensement des instruments afin d'y voir plus clair.

Mme BAVARD indique que sur Luxeuil un instrument a disparu, pour cette raison la ville souhaiterait être aidée sur une méthodologie de gestion du parc simple.

Mme ARNOULD répond qu'il y a un véritable manque de rigueur et qu'il faut impérativement effectuer un état des lieux.

La Présidente remercie les membres de s'être déplacés, la séance est levée à 20H30